

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE
ARRONDISSEMENT SAINT JEAN DE MAURIENNE
COMMUNE DE SAINT-AVRE
50 place de la Mairie
73130 SAINT-AVRE
Tel. : 04.79.56.22.87
Mairie.st.avre@wanadoo.fr

L'an deux mil vingt-six le 30 avril à 18 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Avre (Savoie) sous la présidence de Mr Max DIERNAZ, Maire.

Date de la Convocation : 24 avril 2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 14

Présents : MM. Max DIERNAZ, Joseph BOIS, Magali RICHARD, Pascal RUCCHIONE, Rose-Marie DOMECK, André GUGGIA, Cécile FOUCAULT, Nicolas HUTTAUX, Nathalie MANGANO, Nathalie MARSY, Jérôme TEMPLIER, Francine GIRAUD, Alain JAMEN, Denis BERTINO.

Excusée : Mme Rachel RIELLO

Secrétaire de séance : M. Pascal RUCCHIONE

Le Maire remercie les membres de leur présence, procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures.

Les élus désignent M. Pascal RUCCHIONE comme secrétaire de séance.

Mme Elise PIERRON, auxiliaire est présente pour prendre des notes.

M. le Maire informe qu'il faut envoyer les procurations par mail avant le conseil pour qu'elles soient prises en compte (quorum physique). Il ajoute que les convocations au conseil municipal seront transmises par voie dématérialisée - par mail, notamment pour permettre la transmission en plus grand nombre de pièces.

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation PV de la réunion du 03 avril 2026 :

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et sollicite les éventuelles observations ou compléments.

Monsieur le Maire demande qu'il soit rajouté que M. BERTINO s'est proposé comme délégué au Syndicat de Pays de Maurienne ; qu'il faut préciser les taux d'imposition et que l'on a constaté un déficit d'investissement.

À la suite de ces modifications, le Conseil valide le procès-verbal du 3 avril 2026.

2) **Personnel communal :**

* Situation administrative

Monsieur le Maire présente tous les agents aux membres du Conseil (grade, fonction et temps de travail).

3) **Finances-Budget :**

* Budget primitif commune 2026

Le Maire présente le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 ; il complète les informations utiles pour ce document qui avait déjà été élaboré dans ses grandes lignes en séance de Commission Finances/Budget, et envoyé le 16 avril 2026 par mail à tous les membres du Conseil.

Il est donc proposé ainsi :

Section Fonctionnement :

Recettes : 1 712 164, 13 €

Dépenses : 1 712 164, 13 €

Section Investissement :

Recettes : 1 169 650, 44 €

Dépenses : 1 169 650, 44 €

Aucune question n'étant soulevé ce Budget primitif est présenté au vote. Il est approuvé avec 12 voix pour et deux abstentions.

4) **Affaires foncières :**

* Dossier succession GERMAIN : incorporation de biens sans maître

Monsieur le Maire retrace l'historique de ce dossier, qui est formalisé par une délibération en date du 23 mai 2025.

Il apporte toutes les précisions sollicitées par le nouveau Conseil municipal.

Il sollicite un vote pour continuer ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE le Maire à poursuivre cette démarche,**
- **MANDATE le Maire afin qu'il prenne l'arrêté de transfert au profit de la Commune et qu'il en informe Madame la Préfète de la Savoie,**
- **CHARGE le Maire de prendre attache auprès de l'étude notariale de Maître LATHUILE pour la rédaction de l'acte rendant la Commune officiellement propriétaire.**

5) Travaux :

- * Recherche maître d'œuvre pour réhabilitation quartier des Bernardières

Monsieur le Maire explique qu'il faut un maître d'œuvre pour la réhabilitation du quartier des Bernardières, pour donner suite à l'intégration de la propriété Germain dans le domaine public. Il rappelle la nécessité de faire déposer un dossier de demande de subvention, pour mettre en sécurité la voie piétonne et la voie de circulation « route des Bernardières » et pour réaliser l'élargissement de la voie publique « impasse du Godet »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE le Maire à consulter les maîtres d'œuvre pour mener à bien cette opération (démolition des bâtiments, création de parking, déplacement des réseaux secs et humides, aménagement paysager) dans le quartier des Bernardières,**
- **AUTORISE le Maire à choisir la procédure la plus adaptée pour cette consultation.**

6) Questions diverses :

- * Compte-rendu commissions et délégations

- * Communes forestières de Savoie : désignation des délégués 2026-2032 (1 titulaire, 1 suppléant) :

M. GUGGIA André, délégué titulaire et M. BOIS Joseph, délégué suppléant sont désignés comme représentants de la Commune.

- Commission Communale des Impôts Direct (CCID) pour la durée du mandat :

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms, c'est le Directeur des services fiscaux qui désignera les 12 membres, titulaires et suppléants qui seront retenus.

- Mme APENIN (BLANC) Laurence, Mme ALPE Roselyne, M. LAZZARO François,
- Mme ANDRE Stéphanie, Mme COURTOIS Emilie, M. DULAC Vincent,
- Mme PATRIS Catherine, Mme YARD Anne-Marie, Mme PAPOZ (BRUN) Andrée,
- M. DERRIER Thimoté, Mme OUADAH (LEBRUN) Zebida, M. CHAPELLE Laurent,
- Mme CLAUDE Marie-Christine, M. GRESSIER Maxence, Mme BOIS Laurie,
- Mme MERMET Audrey, M. BRUN Philippe, Mme DUFOSSE Delphine,
- M. GENOULAZ Yves, Mme VEUJOZ (RAPPENEAU) Sylviane, M. ROYER Julien,
- M. RICCIO Stéphane, Mme AIRES (MILLERET) Magali, Mme VALLEUR Julie.

Une information sera envoyée à toutes les personnes qui ont été tirées au sort.

- Commission Environnement :

M. RUCCHIONE Pascal relate le déroulé de la réunion :

- Fleurissement, il a été demandé une actualisation du devis de l'année dernière, en raison du délai trop court pour cette année ;
- Jeux pour la cour d'école, il a été demandé une actualisation du devis avant de commander ;
- Journée citoyenne (un vendredi de septembre avec l'école) et (un samedi avec les citoyens) ;
- Coulée verte au chanet : rencontre avec « les ateliers de Maurienne » pour un éventuel projet de l'association.

- Conseil d'Ecole :

M. RUCCHIONE Pascal donne les effectifs la rentrée 2026.

Effectif estimé à 99 élèves sur l'ensemble du RPI, qui engendre une fermeture de classe à Saint-Avre.

Concernant la climatisation des classes, la décision sera prise au prochain Conseil.

7) Informations diverses :

* Demande de Mr CHAPPELLAZ Jean-Claude pour intégrer des commissions communales ainsi que Mme PRAT Annie.

(M. CHAPPELLAZ aux travaux et Mme PRAT à l'environnement)

*Réseau orange : fin réseau cuivre en 2030

* Courrier académie de Grenoble – fermeture de classe

- M. Cédric VIAL, sénateur vient rencontrer les élus mardi 5 mai à 19 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 49

Le Maire,
M. Max DIERNAZ. ,



Le secrétaire de séance,
M. Pascal RUCCHIONE.

Délibérations prises

N°42/2026 – Approbation du Budget primitif 2026

N°43/2026 – Dossier succession GERMAIN : incorporation de biens sans maître

N°44/2026 – Maîtrise d'œuvre pour réhabilitation du quartier des Bernardières

N°45/2026 – Renouvellement de la Commission communale des impôts directs

N°46/2026 – Désignation des délégués aux Communes Forestières